

DOSSIER RESCTRUTURATION DES SALLES DE SOINS DES SERVICES DE MEDECINE A ET C

Dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional, l'Union Européenne finance le Centre hospitalier de Langres à hauteur de 118 287,25 €. Cette initiative vise à modifier les espaces de travail des salles de soins des services de médecine A et C pour la création d'un secteur de pré-désinfection et en optimisant l'aménagement, dans l'optique de limiter les fréquences de livraison.

Ce projet porte sur les actions suivantes :

- Étude ergonomique des postes de travail infirmiers ;
- Création et optimisation des espaces de stockage ;
- Renforcement de la maîtrise du risque infectieux en adaptant les locaux ;
- Prise en charge de patients hautement contagieux sans impact pour les autres patients ;
- Réduction du stress des professionnels de santé grâce à des locaux adaptés.

La signature de cet accord représente une étape significative concernant la qualité et la sécurité dans la prise en charge des patients.

Grâce à l'aide financière de l'UE, le Centre Hospitalier de Langres renforce son engagement envers l'innovation et la qualité du service.

La Commission européenne continue d'encourager les institutions de santé qui cherchent à moderniser leurs opérations tout en respectant les normes environnementales.

Cet accord illustre l'engagement de l'UE dans le système de santé pour accompagner la réorganisation des services.



UNION EUROPÉENNE

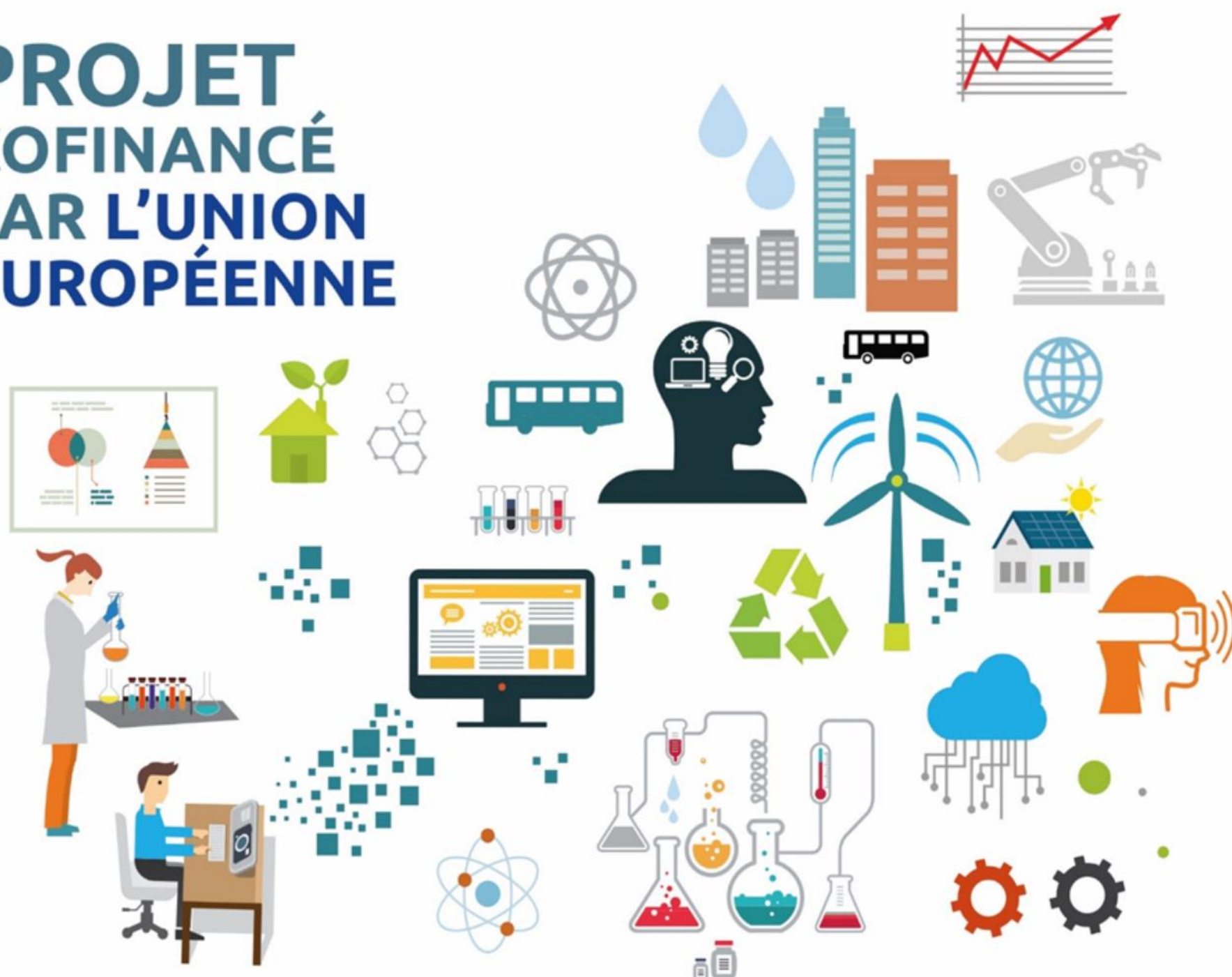
Fonds Européen de Développement Régional

*Financement dans le cadre de la réponse de
l'Union Européenne à la pandémie COVID-19*



Etablissements Publics du Sud Haute-Marne

PROJET COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE



NOM DU PROJET :

Restructuration des salles de soins des services de médecine A et C

OBJECTIF :

Dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional, l'Union Européenne finance le Centre Hospitalier de Langres à hauteur de 118 287,25 €, afin de modifier les espaces de travail des salles de soins des services de médecine A et C pour la création d'un secteur de pré-désinfection.

Ces aménagements sont également faits dans l'optique de limiter les fréquences de livraison et de renforcer la maîtrise du risque infectieux.

www.europe.grandest.fr